

Réunion du 20 octobre 2022 au 20 octobre 2022

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 8 : des agents mieux accompagnés et mieux valorisés	A8
Tableau des emplois	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
VU l'avis du Comité technique du 13 septembre 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'ADOPTER

le tableau des emplois, présenté en annexe 1, qui intègre l'ensemble des ajustements exposés dans le rapport.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes, Eléonore REVEL

REÇU le 25/10/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs